

**CCAS2022/014**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre à 17 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'ESPIRA DE L'AGLY (Pyrénées Orientales), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Madame MONIER Christiane, vice-présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 3 octobre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 11

PRESENTS (08) :

Mme MONIER Christiane, Mme LABBE Jeanne, Mme BANYULS Anne-Marie, Mme BARTHES Monique, Mme FERREIRA Jennifer, Mme BEALU Nadia, Mme NAVARRO Josiane, Mme JOURDAN Adeline.

ABSENTS (02) :

Mme GOT Marie-Line, Mme HERNANDEZ Anne-Marie

ABSENTS REPRESENTES (03) : M. FOURCADE Philippe (procuration à Mme LABBE Jeanine), Mme MARCO Jeanne (procuration à Mme MONIER Christiane), Mme CROUCHANDEU Yvelise (procuration à Mme BANYULS Anne-Marie).

OBJET : Participation financière dans le cadre de l'animation du Noël des Aînés 2022

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S de financer l'organisation d'un spectacle à destination des Aînés de la Commune à l'occasion des fêtes de fin d'année, qui sera prévu le 14 décembre 2022.

Après examen de plusieurs propositions, le choix s'est porté sur une formule spectacle de variétés « ballade singulière. »

Le coût de cette représentation est de 1800 € (mille huit cents euros).

Le coût du goûter s'élève à la somme de 1200 € (mille deux cents euros), repas des musiciens inclus.

Il est proposé au Conseil d'administration de délibérer.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

- **DE RETENIR** l'animation spectacle de variétés « Ballade singulière » pour la présentation d'un spectacle à l'attention des Aînés de la Commune,
- **D'ACCORDER** une participation financière de 1800 € (mille huit cents euros) pour l'organisation de ce spectacle, et 1200 € (mille deux cents euros) pour la composition du goûter, repas des musiciens inclus,
- **DE DIRE** que ces dépenses sont prévues et seront inscrites au budget du CCAS,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AINSI fait et délibéré à ESPIRA DE L'AGLY, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**La vice-Présidente,
Christiane MONIER**



Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :